



**HAL**  
open science

## Un établissement de la seconde moitié du second âge du Fer à La Chaize-le-Vicomte “ ZAC Le Redoux ” (Vendée)

Laetitia Cure, Chloé Poirier-Coutansais, Mohamed Sassi

### ► To cite this version:

Laetitia Cure, Chloé Poirier-Coutansais, Mohamed Sassi. Un établissement de la seconde moitié du second âge du Fer à La Chaize-le-Vicomte “ ZAC Le Redoux ” (Vendée). Bulletin de l'Association française pour l'étude de l'âge du fer, 2019, 37, pp.55-58. hal-02523026

**HAL Id: hal-02523026**

**<https://hal.science/hal-02523026v1>**

Submitted on 30 Mar 2020

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0 International License

## UN ÉTABLISSEMENT DE LA SECONDE MOITIÉ DU SECOND ÂGE DU FER À LA CHAIZE-LE-VICOMTE « ZAC LE REDOUX » (VENDÉE).

Laetitia CURE (Archeodunum)  
Chloé POIRIER-COUTANSAIS (Archeodunum)  
Mohamed SASSI (Archeodunum)

Le site de la Zac Le Redoux, sur la commune de La Chaize-le-Vicomte (Vendée, région Pays de la Loire), est localisé à 11 km à l'est de la Roche-sur-Yon, à 40 km à vol d'oiseau de la côte atlantique. Le gisement est situé sur le versant d'un léger talweg orienté NNE-SSO où de nombreuses zones humides jouxtent les abords immédiats du projet. Le substrat local provient de formation de roches intrusives correspondant à du granite porphyroïde à deux micas et tourmaline (BRGM n° 562, 1988).

Les vestiges concernent principalement le Second âge du Fer avec la présence de deux enclos et une série d'aménagements (250 trous de poteau, douze tranchées de fondations, neuf silos, six puits, une structure de combustion). En outre, des vestiges du Moyen Âge ont été découverts dans la partie nord-est de l'emprise comportant des tranchées de fondation avec de la maçonnerie en pierres sèches et des restes de lambeaux de sol (cailloutis) très mal conservés.

Concernant la datation, les premiers résultats de l'étude du mobilier céramique placent l'occupation entre La Tène C2 et La Tène D1. La présence d'amphores italiques ne semble pas contredire cette chronologie. Toutefois des éléments de Dressel 1b et de rares fragments d'amphore ibérique pourraient donner une fin de l'occupation au cours de La Tène D2 voire au cours de l'époque augustéenne.

L'occupation s'organise à l'intérieur d'un enclos à plan rectangulaire situé au nord-est de l'emprise de la Zac Le Redoux. Elle prend place sur une légère proéminence culminant à 94,50 m NGF. Le tronçon sud de l'enclos poursuit un tracé rectiligne d'axe NO-SE sur une longueur de 158,5 m. L'aménagement suit un virage à 90° à l'ouest en direction du nord sur une longueur de 69 m. La surface enclose est supérieure à 1,3 ha, avec un prolongement de l'occupation en direction du nord et de l'est hors de l'emprise prescrite (Pascal 2011). Le second enclos de plan rectangulaire

(25,6 x 27,8 m = 716 m<sup>2</sup>) a été mis au jour au sud-ouest de l'enclos principal à une distance de 100 m. L'aménagement est organisé sur un axe ONO-ESE avec un accès sur le côté sud-est.

L'enclos principal est remarquable par la puissance des fossés mise en œuvre. En effet, au niveau de l'ouverture conservée la largeur des excavations varie entre 4 m jusqu'à 6 m pour les parois les plus érodées. La majorité des tronçons atteint les 2 m de puissance, toutefois la profondeur ne dépasse pas les 1,5 m dans les parties les plus hautes du terrain au niveau de la section nord-ouest. L'analyse de la dynamique de comblement montre une succession de sédimentation d'origine hydraulique avec souvent un litage sédimentaire provenant des ruissellements où s'intercalent des couches de décantation. Les rejets de déchet sont découverts principalement dans les couches médianes et supérieures. À ce niveau des comblements, les strates sont plus massives avec la présence de rejets anthropiques. L'analyse spatiale couplée à la stratigraphie laisse envisager l'existence d'un talus interne à l'enclos formant une ceinture double. La particularité de cet aménagement réside dans une série d'indices qui nous laisse supposer qu'un soin particulier a été pris pour garder cet enclos propre. Sur le côté ouest, une rupture de pente de près d'un mètre pouvant servir de lieu de décantation a été observée. Au sujet du second enclos rectangulaire, peu d'éléments ont pu être observés sur le terrain à cause d'une forte érosion de ce secteur, laissant en suspens l'identification de sa fonction.

La création de cet établissement semble être mise en œuvre ex-nihilo, aucun indice d'une occupation antérieure n'ayant été identifié. Si l'on observe le plan des vestiges, les constructions s'organisent de manière structurée avec des activités cloisonnées par secteur. Cette division de l'espace s'opère par le fossé de partition distinguant le secteur ouest recevant diverses constructions et un secteur est présentant peu ou pas d'aménagement. La partie ouest est subdivisée

par une palissade à plan en T qui forme trois zones distinctes. La zone sud semble dédiée à un ensemble d'aménagement destiné aux stockages (annexes sur quatre poteaux, silos, puits). Il faut signaler la présence d'un bâtiment (UND2546) de taille plus importante avec une structure porteuse couvrant une surface de 40 m<sup>2</sup>. Il peut correspondre à un lieu destiné à l'habitat et aux activités de type domestique.

Au nord, la palissade sépare l'espace en deux zones : à l'ouest une série d'aménagements marquée par deux petites annexes sur quatre poteaux, un probable bâtiment à plan circulaire, des silos, un puits et une structure de combustion. À l'est, au moins six bâtiments ont pu être identifiés avec des techniques de constructions différentes.

Le bâtiment UND2267 est réalisé sur une tranchée de fondation recevant chacune une tierce de poteau et couvrant une surface de 13 m<sup>2</sup>. Ce type de construction a été identifié sur l'*oppidum* de Vue en Loire Atlantique (Guillier 2016, p. 180-185), sur l'établissement gaulois de La Carrière Gouviard à Plénée-Jugon dans les Côtes d'Armor (Sassi 2015).

Deux constructions (UND2330 et UND2276) sont réalisées sur une structure porteuse à deux tierces de poteaux, implantée respectivement sur un espace de 28 m<sup>2</sup> et de 10 m<sup>2</sup>. La technique mise en œuvre semble correspondre à des bâtiments à parois rejetées. L'UND2330 peut être destiné à de l'habitat au vu de la surface des fondations. Quant à l'UND2276 il est difficile de statuer sur sa fonction qui peut correspondre soit à une annexe (grenier) soit à une cellule domestique.

Un ensemble assez mal conservé est constitué d'une tranchée de fondation suivant un plan rectangulaire aux angles arrondis couvrant une surface de 30 m<sup>2</sup>. La partie est du bâtiment n'a pas été conservée. L'architecture est constituée d'une paroi plantée servant d'ossature principale. Ce type de bâtiment peut être mis en parallèle avec ceux découverts sur le site de la Carrière Gouviard à Plénée-Jugon (Côtes d'Armor ; Sassi 2015), sur le site du Clos Maillard à Quessoy (Côtes d'Armor ; Roy 2003), sur le Camp Saint Symphorien à Paule (Côtes d'Armor ; Menez 2009), Kerven Teignouse à Inguiniel (Morbihan ; Tanguy et al. 2000) etc.

Une autre construction à plan rectangulaire couvre une surface de 85 m<sup>2</sup> au sol, avec deux alignements de quatre poteaux. Au regard de la puissance des trous de poteau, il est probable que ces aménagements soient destinés à un édifice de type annexe (hangar).

Enfin, un dernier bâtiment UND2292 est réalisé sur un plan rectangulaire dont la structure porteuse couvre une aire au sol de 80 m<sup>2</sup>. La construction peut être rattachée à celle du type à trois nefs. Le flanc ouest est porté par deux poteaux massifs faisant pendant aux deux tranchées de fondations à l'est qui reçoivent chacune trois poteaux. Deux poteaux au nord marquent l'emplacement de la porte. L'agencement est comparable avec celui du bâtiment décrit ci-dessus et localisé au sud de la palissade (UND2546). L'une des particularités de ces deux ensembles réside dans la puissance de certains trous de poteau. En effet, les fosses d'implantation montrent un profil très ouvert à l'une des extrémités avec une pente d'environ 45° qui se termine par l'emplacement du poteau. La paroi opposée de la fosse est réalisée avec un profil peu évasé (25°) ou subverticale. Il existe des exemples de trou de poteau massif avec un aménagement dit « avant trou de poteau » facilitant la bascule du poteau. Toutefois, dans notre cas, le creusement est réalisé de tel sorte que la fosse présente une paroi qui sert littéralement de rampe d'accès pour la mise en place du poteau. Des exemples de mise en œuvre similaire ont été découverts sur le site de Vernegues (Bouches du Rhône ; Moreau 2015, bâtiment 8 et 9) pour une période beaucoup plus ancienne (Néolithique).

L'existence de sites périphériques de la même période (Les Astier 1, Le Guevellou 2001 ; La Chapellière, Guérin 2003 ; La Guyonnière, Pétorin 2007) sur la commune laisse suggérer un site centralisateur sur le territoire.

## Bibliographie

**Guérin F., 2003.** La Chaize-le-Vicomte (Vendée), La Chapellière : rapport de fouille : Autoroute A87 Tronçon 3, Les Essarts - La Roche-sur-Yon. Cesson-Sévigné : Afan GO, 2003, 1 vol., 203 p.

**Guillier G., 2016.** Vue (Loire-Atlantique), La Fontaine aux Bains : Un oppidum au milieu des marais, Protohistoire, Antiquité, Moyen Âge : rapport de fouilles. Cesson-Sévigné : Inrap GO, 2016, 1 vol., 481 p.

**Le Guevellou R., 2001.** La Chaize-le-Vicomte (Vendée), Les Astiers 1 : rapport d'évaluation : Autoroute A87 Mortagne-sur-Sèvre-La Roche-sur-Yon. Cesson-Sévigné : Afan GO, 2001, 1 vol., 22 p.

**Menez Y., 2009.** Le camp de Saint-Symphorien à Paule (22) et les résidences de l'aristocratie du Second âge du Fer en France septentrionale. Thèse de doctorat

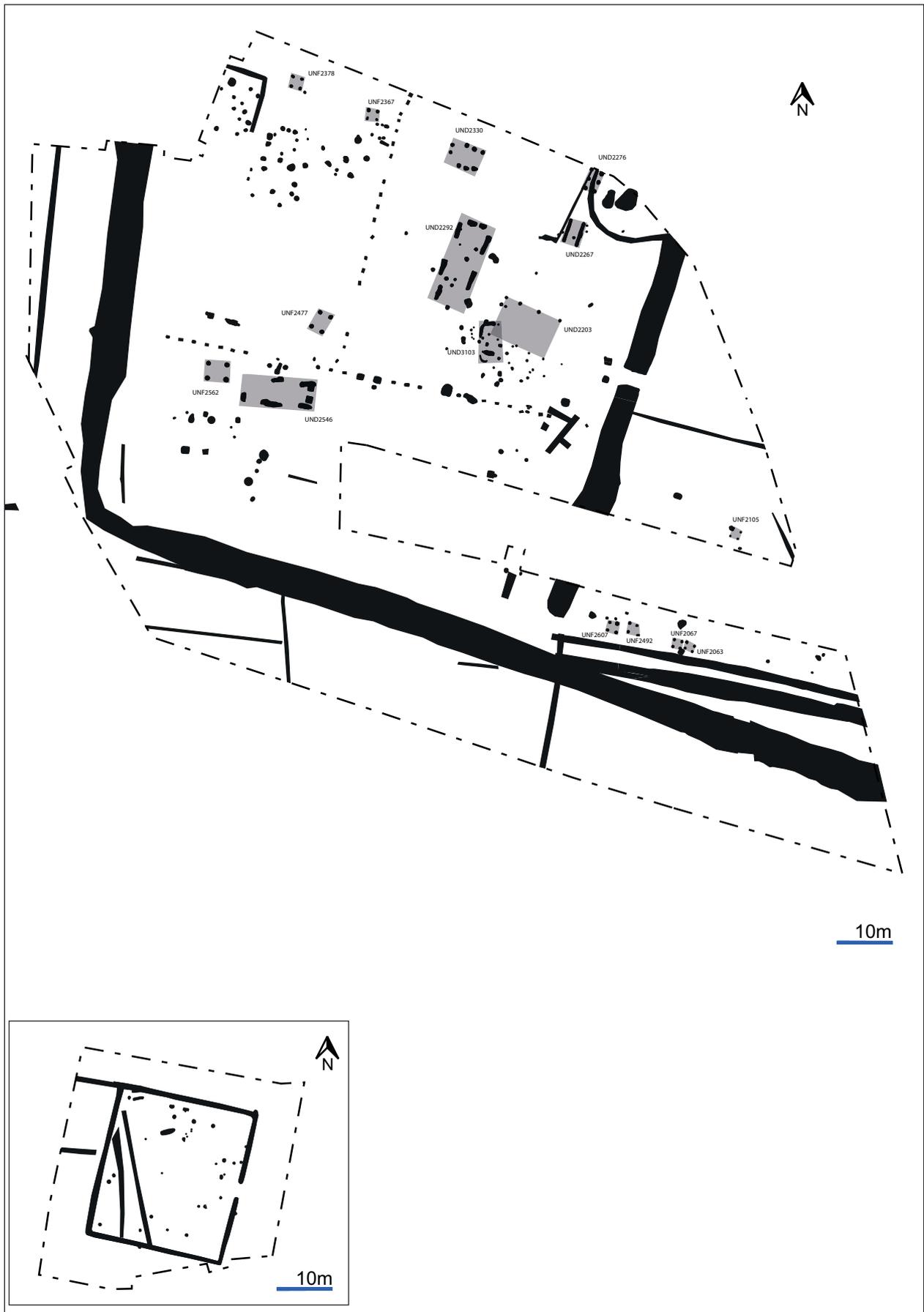


Fig. 1 : La Chaize-le-Vicomte, ZAC Le Redoux (Vendée) (DAO : Cure L., Archeodunum 2018)

en archéologie, Université de Paris 1, Panthéon) Sorbonne, 559 p.

**Moreau C., 2015.** Vernegues, Cazan, Le Clos du Moulin (Parcelle B2-523), un habitat structuré du Néolithique moyen entre 4100 et 3800 avant notre ère (Bouches-du-Rhône), Rapport Final d'Opération, Chaponnay : SRA Provence-Alpes-Côte-D'Azur - Archéodunum SAS, 2015, 3 vol.

**Pétorin N., 2007.** La Chaize-le-Vicomte (Vendée), La Guyonnière : rapport de fouille : Autoroute A87 Tronçon 2, Mortagne-sur-Sèvre - La Roche-sur-Yon. Cesson-Sévigné : Afan GO, 2007, 188 p.

**Pascal J., Bonnin N., 2011.** La Chaize-le-Vicomte (Vendée) - Mon Plaisir. Rapport de diagnostic archéologique. Cesson-Sévigné, Inrap GO, 2011, 101 p.

**Roy E., 2003.** Le Clos-Maillard à Quessoy (Côtes-d'Armor), Document final de synthèse, Rennes : SRA de Bretagne, INRAP.

**Sassi M., 2015.** Plénée-Jugon « Carrière Gouviard » (Côtes d'Armor), Rapport Final d'Opération, Nantes : SRA Bretagne - Archéodunum SAS, 2015, 3 vol.

**Tanguy D., Cherel A.-F., Le Rest G., 2000.** Le site d'habitat de l'âge du Fer de Kerven Teignouse à Inguiniel (56), Revue archéologique de l'Ouest, n°17, pp.143-173.